

# FOCom défend les avantages salariés



Lors de la négociation de l'Avenant à l'accord sur « les conditions d'accès des salariés d'Orange SA aux offres téléphonique et internet fixes » signé en 2014, FOCom a porté et défendu vos revendications.

Après d'âpres discussions, nous avons obtenu le maintien des 120 € de crédit VOD ainsi que des avancées supplémentaires importantes.

L'élargissement des avantages salariés vers Orange Bank et Tous en 4G n'ont

pas obtenu l'accord de la Direction, cette dernière nous expliquant que cette discussion ne peut se faire dans le cadre de cet accord. Dont acte, nous y reviendrons donc ...

## Attachée à la défense du pouvoir d'achat et des acquis, FOCom a revendiqué et obtenu :

- le maintien de la LSF pour ceux qui le désirent,
- la reconduction du crédit VOD de 120 €, pendant les 3 ans à venir,
- le maintien de la remise de 60 % sur l'offre Home,
- le maintien de la remise de 30 % sur les offres ainsi que les mobiles subventionnés,
- le maintien de la remise de 15 % sur les objets connectés,
- le maintien de la remise de 30 % sur les accessoires,
- la remise de 20 % sur l'ensemble du catalogue pour l'achat chaque année d'un mobile, nu et/ou entrée de marché, haut gamme, neuf ou recyclé, et ce à compter du 31 mai,
- la gratuité des frais accès pour les offres internet ADSL ou Fibre à compter du 5 juillet.

**Sans la signature de cet avenant à l'accord de 2014, nous aurions perdu le crédit de 120 € sur la VOD.**

**Tenace, FOCom se battra toujours pour l'amélioration du pouvoir d'achat.**